Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 24 (1932)

Heft: 9

Artikel: La réduction de la durée du travail comme moyen de lutte contre la crise

Autor: Ilg, Conrad

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383870

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

seil fédéral sont le plus visibles. Une série de chemins de fer privés menacent déjà de la baisse en se référant au projet du Conseil fédéral. Les industriels guettent la nouvelle proie qu'une nouvelle baisse leur donnera, aussitôt que la Confédération aura ouvert la voie néfaste.

Ce n'est pas à la veille de la votation populaire qu'il faudra renseigner le peuple. Il s'agit de changer une disposition foncière de milieux particuliers du peuple. Nous devrons labourer profondément. Cela demande du temps. Chaque journée est précieuse. Pas une ne doit passer inutile.

Puissent le prochain congrès syndical et les manifestations ultérieures être une grandiose introduction à la grande bataille contre la politique de baisse et de déflation et contre ses effets destructeurs.

La réduction de la durée du travail comme moyen de lutte contre la crise.

Par *Conrad Ilg.*

Celui qui préconise la réduction de la durée du travail comme moyen de lutte contre le chômage se heurte de suite à toute une série d'objections. Cela ne nous empêchera pas de mettre cette question au premier plan dont la solution mieux que toute autre parviendra seule à surmonter le chômage.

Le problème de la durée du travail ne se présente pas seulement au point de vue d'un moyen de lutte contre le chômage, mais on constate en général, que par suite du développement technique et des méthodes modernes appliquées partout, la durée normale du travail actuelle est trop longue. L'une des principales causes de la crise actuelle réside précisément dans le fait que le nombre des appareils de production a augmenté dans de fortes proportions et qu'ils produisent plus de marchandises que n'en peuvent utiliser les consommateurs (du moins ceux qui peuvent payer). Il est évident que la réduction générale de la durée du travail représente un problème urgent pour la réglementation de toute la production. Nous n'avons pas l'intention d'exposer le problème dans tous ses détails. Il suffira d'examiner au point de vue des conditions en Suisse, dans quelle mesure on pourrait réduire le chômage qui règne actuellement par une réduction générale de la durée du travail.

Selon la statistique sur les fabriques qui date de 1929, la Suisse comptait alors 819,000 personnes occupées dans l'industrie et l'artisanat. Le recensement a eu lieu en temps de prospérité. Actuellement il y aurait très certainement quelque 50,000 étrangers en moins qu'à ce moment-là. Le chômage durant l'hiver 1931/32 a atteint un maximum de 65,000 personnes, auxquelles il y a lieu d'ajouter

67,000 chômeurs partiels. En supposant que les chômeurs partiels représentent le 50 pour cent (en tenant compte que lors du recensement les chômeurs partiels ne touchant pas de secours n'ont pas été compris, et en considération d'autres facteurs encore) nous obtenons 100,000 chômeurs complets. En comparant ces chiffres il ressort que les chômeurs représentent exactement un huitième du personnel occupé. Une réduction de la durée du travail d'un huitième dans l'industrie et l'artisanat suffirait donc à supprimer le chômage. Exprimée en heures, la réduction de 48 à 42 heures suffirait. Il y a lieu de considérer encore, que dans l'artisanat on travaille très souvent encore plus de 52 heures, une réduction de la durée du travail procurerait donc une plus grande décharge encore. La revendication d'une introduction générale de la semaine de quarante heures suffirait certainement à faire disparaître le chômage. Cette comparaison générale offre naturellement quelques lacunes; mais elle prouve cependant qu'il existe des possibilités. Si nous reportons ces calculs sur les diverses branches d'industries, les conditions s'avèrent naturellement moins favorables. Les ouvriers de certaines entreprises plus particulièrement atteintes par les effets de la crise (exportation) se verraient contraints d'embrasser d'autres carrières. C'est là aussi un problème qui ne serait pas non plus sans solution.

Par suite du manque de commandes de très nombreuses entreprises ont été réduites à limiter d'elles-mêmes la durée du travail. On sait que certaines grandes entreprises ont pu éviter le congédiement d'employés grâce à une réduction générale du travail, mais naturellement moyennant une baisse proportionnée du salaire. Selon la plus récente enquête de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, ce sont les industries ci-dessous qui ont procédé à des réductions:

	Entreprises ayant réduit la durée du travail	Réduction de plus d'un quart
Industrie horlogère	88,7 %	72,5 %
Industrie de la soie et de la soie artificielle	57,1 %	23,8 %
Industrie du coton	33,5 %	10,6 %
Industrie métallurgique	32,1 %	10,6 %
Total des entreprises comprises (y compris les autres industries)	28,8 %	8,9 %

Ces mesures pour combattre le chômage (elles sont des symptômes de crise) n'ont d'importance que pour autant qu'elles permettent d'éviter de nouveaux congés, mais elles ne parviendront pas à diminuer l'armée des chômeurs. A l'exception de l'industrie horlogère et peut-être celle de la soie et de la soie artificielle, on pourrait très bien occuper les ouvriers qui travaillent à journée réduite des autres branches d'industrie dans la même industrie et malgré cela travailler 40 heures par semaine.

Le patronat oppose la plus grande résistance à la question d'une réduction générale de la durée du travail. Cela n'a rien d'étonnant en soi. C'est bien plus la question d'adapter le salaire à la durée du travail qui dans le cas présent influence l'attitude du patronat. On objecte également que les entreprises qui marchent encore bien n'ont pas suffisamment de travail pour occuper tous ces ouvriers à la fois. En ce qui concerne la dernière question il n'y a pas lieu de s'en occuper sériusement. Grâce à l'introduction du travail par équipe, et ce qui selon la loi sur le travail dans les fabriques, serait tout à fait admissible, on pourrait occuper au même endroit et à la même machine 3 ouvriers pour les équipes de huit heures et 4 ouvriers pour les équipes de six heures. Il faut remarquer à ce sujet, que dans les circonstances actuelles on pourrait très bien introduire dans l'industrie le système de deux équipes travaillant chacune six heures. En s'adaptant à des circonstances semblables, l'industrie ne s'est jamais trouvée dans l'embarras. Au point de vue des frais, il n'y aurait aucun changement.

La question de l'adaptation des salaires doit être considérée sur deux faces. Il est désirable et même absolument indispensable que la capacité d'achat de la grande masse ne soit pas réduite. La lutte contre la crise par les consommateurs est un des problèmes les plus importants. Une baisse du revenu basée sur la réduction de la durée du travail détruirait en partie l'effet de la limitation du travail. Les dépenses faites jusqu'à présent pour les secours de chômage et la création d'emplois seraient pour le moins soustraites à la consommation. Considérée de ce point de vue, une réduction de la durée du travail sans l'adaptation des salaires ne serait qu'une mesure prise à moitié. Et pourtant, il y aurait lieu de se demander si pour le moment une adaptation partielle ne serait pas préférable à une adaptation complète si c'est pour cette question que la revendication devait échouer. Pour des raisons de solidarité il serait plus aisé de renoncer momentanément à une adaptation complète afin de répartir les difficultés de la crise non pas sur certaines catégories mais sur toutes. Nous estimons sans nul doute, qu'une adaptation de salaire est absolument nécessaire.

L'idée de réduire la durée du travail comme moyen de lutte contre le chômage a pris dernièrement une nouvelle importance. C'est ainsi que Hoover a approuvé le principe d'une réduction de la durée du travail pour les employés de l'Etat. En Allemagne la Fédération des métallurgistes et avec elle toutes les autres fédérations se prononcent énergiquement en faveur de la semaine de 40 heures. Il est temps que la Suisse examine cette question sérieusement. A une époque où l'on dépense des millions de francs pour les secours de chômage, il est indispensable que tout soit mis en œuvre pour atténuer le chômage. Il existe également une solidarité avec les chômeurs qui nous oblige à faire usage de toutes les possibilités. Il nous paraît plus aisé de répartir le travail entre tous plutôt que de laisser un grand nombre de chômeurs souffrir

de la faim et de la misère. Comme on le sait, le chômage n'a pas seulement un côté financier, mais aussi un côté moral.

Nous serions heureux si les instances compétentes vouaient leur attention à ce problème, le plus vite possible. Il est du devoir des ouvriers de chercher dans les nouvelles idées un remède au trouble des temps actuels.

L'importance du pouvoir d'achat pendant la crise.

Contribution à la discussion sur les salaires.

De *Max Weber.*

Les articles importants de la presse syndicale sur les conséquences de la baisse des salaires ont fait impression sur le public. Même dans les milieux qui sont complètement étrangers aux ouvriers, en particulier dans l'artisanat et l'agriculture, on se rend compte, aujourd'hui, que la baisse des salaires provoquerait une forte aggravation de la crise pour notre pays. C'est pourquoi ces classes populaires ne se laissent pas si facilement utiliser comme renfort, comme le désireraient les patrons, pour rejeter le prolétariat à un niveau d'existence inférieur. Maint représentant de l'agriculture et de l'artisanat se déclare en général contre la baisse des salaires, d'autres ne se mêlent pas à la discussion et abandonnent cette querelle aux secrétaires et journalistes des fédérations patronale *.

Il est donc compréhensible que, dans le camp patronal, on se donne la plus grande peine pour placer les effets de la baisse des salaires sous un tout autre jour et pour réfuter les arguments des syndicats. Mais, en ce faisant, les représentants patronaux se font de leur tâche une idée trop facile. Ils reprennent simplement les arguments qui ont servi en Allemagne pour la discussion des salaires, pour les appliquer tels quels à la Suisse, bien que, chez nous, la situation se présente tout autrement. Il est donc indiqué d'étudier de plus près ces prétentions.

L'argument de prédilection de la presse patronale est celui-ci: « La théorie du pouvoir d'achat des syndicats est fausse et réfutée depuis longtemps par la pratique; car les Etats-Unis, par leurs hauts salaires, n'ont pas été préservés de la crise; au contraire, elle

---

* Ce fait a visiblement exaspéré les secrétaires patronaux, car, dans l'« Arbeitgeberzeitung » du 20 août, ils sont enfin sortis de leur mutisme pour répondre à l'attitude des organisations ouvrières au sujet de la crise. Nous ne pouvons pas parler ici de cette réponse, car seule la première partie d'une polémique qui promet d'être assez longue, a paru et ne s'exprime pas encore d'une manière définitive. Ce qu'il faut retenir c'est qu'il a fallu près de cinq mois jusqu'à ce que l'organe hebdomadaire de la Fédération centrale des organisations patronales réponde au manifeste des syndicats.